

Anses d'Arlet, le 9 septembre 2022



**Le Chef d'établissement**

**Aux**

**Parents d'élèves**

**Objet : Organisation scolaire**

**Madame, Monsieur,**

La rentrée scolaire de nos élèves et de vos enfants est effective depuis le lundi 5 septembre 2022. Lors de leur rentrée respective, des emplois du temps leur ont été remis. Ces derniers sont provisoires, car des ajustements de dernières minutes sont nécessaires. Les prochains leur seront remis dès le vendredi 17 septembre 2022, avec une prise d'effet le 19 septembre 2022.

Dès lors, vos enfants sont pris en charge compte tenu de l'emploi du temps distribué le 1<sup>er</sup> et 02 septembre 2022.

L'utilisation Pronote nécessite un accès EDUCONNET, dont les codes vous seront remis par Monsieur Lupon notre référent informatique. Les Emplois du temps n'y sont pas présents du fait d'un souci technique. Certains parents ont déjà ces codes d'accès, néanmoins, vous pouvez vous rapprocher de Monsieur Lupon pour une réinitialisation.

A compter de ce lundi 12 septembre 2022, un petit déjeuner gratuit sera offert à tous les élèves du collège par un de nos prestataires de service.

Je vous remercie de votre compréhension et collaboration et me tiens à votre écoute pour tout complément d'informations, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur mes respectueuses salutations.

**Le Chef d'établissement**

**S. COCO**

